



# Boutigny - Prouais Entre-Nous



**Rentrée des classes  
le jeudi  
2 septembre 2021**

Rappel des horaires :



Ecole de Boutigny  
Maternelle, Primaire CP-CE1  
Horaires : 09h15 - 16h45

Ecole de Prouais  
Primaire CE2-CM1-CM2  
Horaires : 09h00 - 16h30



## LE MOT DU MAIRE

Chères Toutes,  
Chers Tous,

J'espère que vous avez bien profité de cette période estivale et de cette liberté retrouvée depuis le 30 Juin dernier.

Même si le soleil n'était pas au rendez-vous dans toutes les régions de l'hexagone, je souhaite que vous ayez savouré ces bons moments de retrouvailles en famille et entre amis.



Je remercie chaleureusement l'ensemble de nos services communaux ainsi que les élus qui ont travaillé à leurs côtés, pour effectuer les travaux d'été (entretiens et remises en état divers) afin de préparer une rentrée sereine, dans les meilleures conditions d'hygiène et de confort possible.

Les directives sanitaires vous seront communiquées par la mairie qui vous tiendra informés via son site, Panneau Pocket, Facebook, Instagram et les panneaux lumineux des consignes qu'elle recevra. La Direction de l'école vous communiquera directement par mail les informations de dernières minutes.

L'école Primaire Publique Etienne Prunier de Boutigny-Prouais accueillera cette année 166 élèves.

La rentrée s'effectuera à 9h00 sur le site de Prouais pour 69 élèves et à 9h15 sur le site de Boutigny pour 97 autres.

C'est avec plaisir que nous retrouverons notre équipe enseignante. La Direction sera assurée par Madame Pascale GIRAUD.

**Répartition des effectifs :** [Nous attirons votre attention sur le fait qu'au moment où nous imprimons ce bulletin, cette répartition n'est pas arrêtée, en raison de nombreux nouveaux élèves.]

PS et MS :	25	Madame Genermont
PS et GS :	25	Madame Verdié
GS et CP :	24	Madame Pineau
GS et CE1 :	23	Madame David
CE2 :	24	Madame Fontaine
CM1 :	19	Madame Giraud
CM2 :	26	Madame Gueguen

La rentrée des enseignantes se fera le mercredi 1er septembre 2021.

## ATTENTION :

Comme chaque année **PAS DE GARDERIE COMMUNALE** et **PAS DE RAMASSAGE SCOLAIRE LE MATIN DE LA RENTREE.**

Le ramassage du soir sera assuré ainsi que la garderie.

A toutes et à tous bonne rentrée.

Corine LE ROUX  
Votre Maire

# VIE SCOLAIRE



La garderie périscolaire est ouverte à tous les élèves de l'école communale, quel que soit leur âge. Elle a une capacité d'accueil de 50 enfants.

## Horaires d'ouverture de la garderie périscolaire :

	Matin	Soir
<b>Lundi</b>	07h00 – 09h05	16h45 - 19h00
<b>Mardi</b>	07h00 – 09h05	16h45 - 19h00
<b>Jeudi</b>	07h00 – 09h05	16h45 - 19h00
<b>Vendredi</b>	07h00 – 09h05	16h45 - 19h00

## Tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2021/2022 :

Matin : 2,88 € par jour

Soir : 3,48€ par jour

Matin et Soir : 4,98€ par jour

## Accueil de Loisirs Sans Hébergement

L'accueil des enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires dépend de la Communauté de Communes du Pays Houdanais.

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la CCPH et doit être retourné **DIRECTEMENT** au centre de loisirs et uniquement aux jours d'ouverture de celui-ci.



Si vous souhaitez que votre enfant déjeune au restaurant scolaire, il est impératif que vous vous rapprochiez de la mairie.

Les repas exceptionnels ne seront servis que si les parents en font la demande expresse auprès de la mairie par mail au plus tard 48 heures avant (jour ouvrable) : [boutigny.prouais@wanadoo.fr](mailto:boutigny.prouais@wanadoo.fr)  
Un forfait de 1, 2 ou 3 jours par semaine et une inscription occasionnelle sont cumulables.

## Prix du repas : 3€85

## Tarif forfaitaire trimestriel (facturation mensuelle)

Forfait	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
1 jour	45,56	45,56	45,56
2 jours	91,12	91,12	91,12
3 jours	136,68	136,68	136,68
4 jours	182,23	182,23	182,23

## Coût du repas exceptionnel : 6€20



## Assurance scolaire

La souscription d'une **assurance scolaire** pour les activités scolaires et facultatives est un **gage de sécurité**, pour les élèves et leurs parents.

### Que garantit l'assurance scolaire ?

L'assurance scolaire souscrite doit **garantir les dommages** :

- **que l'élève pourrait causer à des tiers** (garantie de responsabilité civile)
- **qu'il pourrait subir** (garantie individuelle accidents corporels)

Les titulaires d'une police d'assurance multirisques familiale doivent vérifier attentivement la nature des risques couverts par ce contrat. Il est conseillé de demander à l'assureur de fournir par écrit les précisions nécessaires.

### Est-elle obligatoire ?

- ✓ Pour les activités scolaires obligatoires

L'assurance scolaire est facultative. Mais, dans les faits, elle est vivement recommandée afin de protéger l'élève en cas de dommage.

- ✓ Pour les activités scolaires facultatives (sorties et voyages scolaires)  
L'assurance scolaire est obligatoire. Deux circulaires rappellent cette obligation.
- ✓ Pour les activités périscolaires  
Les organisateurs peuvent exiger des élèves qu'ils soient assurés.

### Comment choisir une assurance scolaire ?

Les parents d'élèves peuvent souscrire une assurance scolaire auprès de leur assureur ou choisir un contrat proposé par une association de parents d'élèves.

### Où se renseigner ?

Les parents d'élèves peuvent se renseigner auprès :

- de la directrice ou du directeur d'école
- de leur assureur
- des associations de parents d'élèves
- de la fédération française des sociétés d'assurances
- du centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA) en région.

## L'allocation de rentrée scolaire (Ars) (Sous condition de ressources)

L'Ars vous aide à assumer le coût de la rentrée pour vos enfants de 6 à 18 ans.

### Conditions d'attribution

- Vous devez remplir les [conditions générales](#) pour bénéficier des prestations familiales.
- Vous avez à votre [charge](#) un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans.

Pour la rentrée 2021, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

Vos [ressources](#) de l'année 2019 ne doivent pas dépasser :

Plafonds de ressources 2019, en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2021	
Nombre d'enfants à charge	Plafond
1	25 319 €
2	31 162 €
3	37 005 €
Par enfant en plus	5 843 €

### Montants à la rentrée 2021

Le montant de l'Ars dépend de l'âge de l'enfant.

Âges	Montants 2020	Montants 2021
6-10 ans (1)	469,97 €	370,31 €
11-14 ans(2)	490,39 €	390,74 €
15-18 ans(3)	503,91 €	404,28 €

(1) Enfant ayant atteint 6 ans avant le 1er janvier qui suit la rentrée et n'ayant pas atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

(2) Enfant ayant atteint 11 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 15 ans à cette même date.

(3) Enfant ayant atteint 15 ans au 31 décembre de l'année de la rentrée et n'ayant pas atteint 18 ans au 15 septembre de l'année de la rentrée scolaire.

Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.



LES CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

### Date de versement

L'Ars est versée fin août. Pour les jeunes de 16 à 18 ans, vous devez déclarer en ligne au préalable que votre enfant est scolarisé (voir ci-après).

### A savoir

Si votre enfant est confié par le juge à l'aide sociale à l'enfance (Ase) ou à un service / établissement sanitaire ou d'éducation, son allocation de rentrée scolaire ne vous sera pas versée. La somme sera conservée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Elle sera versée à votre enfant, à sa demande, par la Caisse des dépôts quand il sera majeur. Cette épargne est destinée à l'accompagner dans son autonomie. En savoir plus sur le site de [la Caisse des dépôts et consignations](#).

### Pratique

- Si vous n'êtes pas allocataire, vous devez télécharger un formulaire dans la rubrique [Les services en ligne/Faire une demande de prestation/Allocation de rentrée scolaire](#), l'imprimer et le renvoyer rempli à votre Caf.
- Si vous êtes allocataire et si vous y avez droit, l'Ars est versée automatiquement pour vos enfants qui auront de 6 à 15 ans le 31 décembre suivant la rentrée.
- Pour ceux âgés de 16 à 18 ans (nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2005 inclus), à partir de mi-juillet, vous devez déclarer que votre enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2021 dans la rubrique «Mon Compte» sur [caf.fr](#) ou à partir de l'application mobile «[Caf - Mon Compte](#)».

Si votre enfant entre en CP en septembre mais n'aura 6 ans qu'en 2022, vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.



### Le Pass'sport

Le Pass'Sport est une **allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022. Les familles éligibles au **Pass'Sport** recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse

et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide.

Elles devront présenter ce courrier, **entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021**, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence. Le Pass'Sport est **une aide cumulable** avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

## CALENDRIER SCOLAIRE 2021/2022

### Zone A

Académies de Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

### Zone B

Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg

### Zone C

Académies de Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

	Zone A	Zone B	Zone C
<b>Rentrée Scolaire 2020</b>	Jeudi 2 septembre 2021		
<b>Vacances TOUSSAINT 2020</b>	23 octobre 2021 8 novembre 2021		
<b>Vacances NOËL 2020</b>	18 décembre 2021 3 janvier 2022		
<b>Vacances HIVER 2022</b>	12 février 2022 28 février 2022	5 février 2022 21 février 2022	19 février 2022 7 mars 2022
<b>Vacances PRINTEMPS 2022</b>	16 avril 2022 2 mai 2022	9 avril 2022 25 avril 2022	23 avril 2022 9 mai 2022
<b>Pont ASCENSION 2022</b>	25 mai 2022 30 mai 2022		
<b>Vacances ÉTÉ 2022</b>	7 juillet 2022		

**Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.**

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

## Remise des prix de fin d'année pour les élèves de CM2



La remise des prix de fin d'année aux élèves de CM2, par les élus, s'est déroulée le **vendredi 2 juillet 2021** sur le site de Prouais devant leurs camarades et leurs enseignantes (dans le respect des règles sanitaires).

Nous leur souhaitons à toutes et à tous une belle réussite dans la poursuite de leur parcours scolaire.

## Les travaux de l'été

Nos agents communaux ont œuvré avec efficacité cet été (comme tout au long de l'année) : nettoyage complet des salles de classes, des salles communales... entretiens divers et réparations... peintures...

Merci à tous nos Agents : Alison, Alicia, Peggy, Véronique T, Audeline, Christelle, Philippe, Tony, Béchir, Corinne, Véronique D, Sophie, Agnès, Sabrina pour leur dévouement et leur efficacité.

Un grand merci à Jean-Marc Geuffroy pour son précieux coup de main !



## DES ANNONCES GOUVERNEMENTALES POUR LES LYCEENS

Selon le Ministre de l'Education Nationale, des moyens supplémentaires vont être octroyés pour la rentrée de septembre 2021, afin de mettre en place une action de soutien renforcé, notamment en lycée général, technologique et professionnel.

Tous les lycéens qui rencontrent des difficultés pourront ainsi bénéficier, toute l'année, d'un accompagnement renforcé ou d'une prise en charge en petits groupes.



L'objectif prioritaire de ce dispositif, assuré par leurs professeurs, est d'accompagner les élèves qui entrent en seconde ou en première année de CAP et qui seraient en difficultés : ces élèves, qui sortent du collège et ont vécu leur 4ème et leur 3ème sous la contrainte de la situation sanitaire, doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement renforcé notamment en début d'année, pour leur permettre de pleinement "prendre pied" dans le lycée. Le dispositif s'appliquera également aux élèves des classes de 1ère et Terminale qui en auraient besoin.

Ce programme "Je réussis au lycée" sera ouvert dans tous les établissements, au service de la réussite des élèves.



L'association « Les Chemins de la Musique » a le plaisir de vous informer de son retour dans votre commune de Boutigny-Prouais pour la rentrée 2021. Pourront être enseignés la batterie, le saxophone-clarinette, guitare et piano.

Les professeurs restent à l'écoute des élèves pour atteindre l'objectif de chacun. En effet, l'enseignement est adapté en fonction des âges et styles de musique souhaités.

Les adhérents, des tous petits aux plus grands (débutants ou confirmés), peuvent se produire dans nos différentes manifestations (fête de fin d'année, journée « restos du cœur, fête de la musique...).

Nos tarifs sont les suivants :

Adhésion : 33 euros, 196 euros le trimestre pour une demi-heure de cours (possible 40 mn et 20 mn pour les 6 ans)

Pour plus d'informations et inscriptions contacter :

Laure COIGNARD (06 78 30 37 79) - Nicolas CHEVRON (06 13 83 62 95)

Mail : [administrateurs@lescheminsdelamusique.fr](mailto:administrateurs@lescheminsdelamusique.fr)

**Une journée porte ouverte est prévue le vendredi 3 septembre 2021 à partir de 16h dans les locaux de Prouais.**

## CALENDRIER 2021

MOIS	DATES	HORAIRES	LIEUX	ORGANISATEURS	FESTIVITES
SEPTEMBRE	4	8 H à 13 H	NOGENT LE ROI	LA FRATERNELLE	Forum des Associations
	11		EXTERIEUR	ASPIC	Sortie en car à préciser
	18 et 19	JOURNEES	Stand de Tir	LA FRATERNELLE	Journées portes ouvertes
	25 et 26	JOURNEES	HOUDAN	LA FRATERNELLE et ASCBP SECTION FOOT	Forum des Associations Foire Saint Matthieu
OCTOBRE	8	20 H 30	Salle du Conseil à BOUTIGNY	RPE	Assemblée Générale
	16	20 H 30	LA GRANGE A PROUAIS	LES ESCAPADES	Représentation adultes
	23 et 24 ou 30 et 31	JOURNEE	Stand de Tir	LA FRATERNELLE	Compétition Raymond GARREAU
	30		LA GRANGE A PROUAIS	ASPIC	Exposition à définir
NOVEMBRE	6	19 H 30	SALLE POLYVALENTE	COMITE DES FETES DE PROUAIS	Soirée moules-frites
	11	10 H 30	PROUAIS	MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS	Commémoration Armistice 1918
	11	11 H	BOUTIGNY	MAIRIE/ANCIENS COMBATTANTS	Commémoration Armistice 1918
	27 et 28	JOURNEE	Stand de Tir	LA FRATERNELLE	Compétition Claude LACHAUD
DECEMBRE	4	18 H 30	SALLE POLYVALENTE	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Sainte Barbe
			LA GRANGE	MAIRIE	Spectacle de Noël
			RDV Salle du Conseil	MAIRIE - CCAS	Distribution du colis des Séniors
JANVIER 2022			ASPIC	ANNIVERSAIRE DES 30 ANS DE L'ASPIC	

## Le transport à la demande

### Une façon de rompre avec l'isolement !

Île-de-France Mobilités (IDFM) a décidé de développer l'offre du Transport à la Demande Houdan – Montfort (TàD). Ce projet de développement mis en place depuis le lundi 31 mai 2021, a été piloté par Ile-de-France Mobilités, et élaboré en étroite collaboration avec le Syndicat Intercommunal des Transport et d'Équipement de la Région de Rambouillet (SITERR) et la société Transdev, exploitante du réseau.

**Le TàD Houdan-Montfort fonctionne désormais du Lundi au Vendredi de 9h à 15h30 et le samedi de 9h à 19h, toute l'année sauf les dimanches et les jours fériés.**

### Comment faire pour utiliser ce service ?

#### Les arrêts sur Boutigny-Prouais

**(Ils correspondent aux abris-bus)**

- Dannemarie (Mairie)
- Boutigny-sur-Opton (Mairie)
- St Projet
- Cloches (Château d'eau)
- Prouais (Place de l'église)
- Allemant
- La Musse
- Bouchemont
- Buchelet
- Beauchêne
- Les Primevères
- Rosay

Retrouvez des informations plus détaillées sur le transport à la demande Houdan-Monfort sur les dépliants, sur demande auprès de Transdev IDF Houdan (3, Route de Bû - 78550 HOUDAN / 01.30.46.96.74)

#### Tarifs

Pour effectuer un trajet avec le TàD, il existe plusieurs titres de transport utilisables :

- Les pass Navigo, Imagine R, Améthyste (37.90 € / an) (forfait soit annuel, mensuel ou hebdomadaire) à recharger en gare,
- Les tickets T+ : à l'unité à 2€, carnet de 4 à 10 ans carnet de 10 à 7,45 €, à acheter en gare, ou au dépôt Transdev.

#### **S'inscrire :**

Sur Internet :  
[tad.idfmobilite.fr](http://tad.idfmobilite.fr)

Ou

Sur l'application mobile :  
Appli TàD Ile-de-France Mobilités

Ou

Par téléphone :  
09.70.80.96.63  
(Appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h)

#### **Réserver votre trajet jusqu'à la dernière minute :**

Via l'application ou sur internet 7j/7 - 24h/24  
ou par téléphone au 09.70.80.96.63  
(Appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h)

Vous avez la possibilité de réserver plusieurs trajets pour une ou plusieurs dates, jusqu'à 30 jours avant le trajet.

30 minutes avant votre départ vous recevrez une notification sur votre téléphone pour vous rappeler votre prise en charge (point d'arrêt heure, véhicule).

Vous pourrez visualiser votre véhicule en temps réel sur votre téléphone.

#### **Prise en charge :**

**Présentez-vous à votre arrêt 5 minutes avant l'heure du rendez-vous.**

A l'arrivée du véhicule, le conducteur validera votre présence et votre titre de transport habituel.



## Travaux au Jardin Médiéval du 3 juillet 2021

Rappelons qu'un jardin médiéval est un jardin d'inspiration médiévale créé à l'époque contemporaine (XXe ou XXIe siècle), à partir de documents historiques sur les plantes et jardins du Moyen Âge européen et présentant une collection de plantes connues en Europe avant le XVIe siècle.

Bien évidemment notre jardin s'inspire de cette définition et « nos petits écoliers jardiniers » ont eu à cœur de coller au mieux à l'histoire dans la réalisation de ce projet. (Il n'y a donc pas de pommes de terre, ce tubercule n'étant apparu en Europe qu'au XVIème siècle !)

Ce jardin (situé à l'école de Prouais) a aujourd'hui 5 ans !

En se lançant dans ce projet, le CCAS, les seniors, les enseignantes, visaient plusieurs objectifs :

- Renforcer et consolider le lien intergénérationnel. Les enfants sont guidés par des seniors.
- S'appuyer sur un travail de recherches sur l'histoire médiévale, la botanique, le pourquoi des jardins médiévaux.
- Permettre aux enfants d'appréhender les notions de responsabilité, d'effort, de continuité, de pérenniser ce qui est vivant, ce que l'on a soi-même planté.
- Forger ses premiers souvenirs pour celles et ceux qui quitteront l'école pour le collège, garder le contact avec son jardin, ses enseignantes, sa commune...

Samedi 3 juillet nos seniors contraints par le Covid à l'inactivité forcée, avaient rendez-vous pour sortir le jardin de sa torpeur.

Au préalable, les enfants ont pu profiter de la floraison des Iris, des roses et des pavots, d'une menthe proliférante de la sauge tout cela joyeusement entremêlé dans de mauvaises herbes type chardon, liserons, trèfles... qu'il a bien fallu éradiquer.

Les treillis de bois tressés entourant les carrés ont bien souffert du vent et de la pluie. Tous seront à reprendre.

Nos aînés ont pris le temps avant les vacances de refaire une beauté à notre jardin, qu'ils en soient remerciés.

Un certain nombre de rhizomes d'Iris seront réservés pour les murets de la commune.

Dès la rentrée, de nouveaux projets intergénérationnels seront discutés, actés et mis en œuvre avec nous l'espérons la récompense du bonheur et du sourire des enfants et le même entrain de « la bande de seniors » que nous formons.

Toutes personnes souhaitant s'investir, faire profiter de son savoir-faire pour les jeunes de notre école, seront les bienvenues.

Pour le CCAS, Patricia



AVANT



PENDANT



APRES

## MAIRIE

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS  
Tél : 02.37.43.00.43 - Fax : 02.37.65.11.81

Courriel : [boutigny.prouais@wanadoo.fr](mailto:boutigny.prouais@wanadoo.fr) - Site Web : [www.boutignyprouais.fr](http://www.boutignyprouais.fr)  
Facebook Mairie de Boutigny-Prouais\_page

boutignyprouais



Panneau Pocket :



Secrétariat ouvert au public Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 - Mardi 14h30 - 17h30 - Mercredi 14h30 - 17h30  
Jeudi 14h30 - 17h30 - Vendredi 14h30 - 17h30 - Samedi 09h00 - 12h00

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15 - Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30 - Le Samedi 09h00 à 12h00

Directeur de la publication : Corine LE ROUX - Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction : Jean-Bernard Bessard

Maquette et Impression Johnathann Godard - Photos libres de droit - Tout droit de reproduction réservé.

Dépôt légal : Septembre 2021

# INFORMATIONS

## Etat civil



### NOS JOIES...

BERTIN Livia née le 26 Mai 2021  
PAPON VENTADOUR Noé né le 29 Juin 2021  
BENOIST Lucas né le 1 Juillet 2021

*Bienvenue aux bébés.  
Félicitations aux heureux parents.*

### ILS SE SONT DITS OUI...



VIGNE Olivier et MARGUERITE Sylvie le 15 Mai 2021  
BENARD Clément et BISOT Clémence le 04 Juin 2021

*Sincères félicitations et vœux de bonheur.*

### NOS PEINES...

Mr DE LACROIX DE LAVALETTE Pierre  
décédé le 17 Mai 2021  
Mr ALPHONZAIER André  
décédé le 15 Juillet 2021  
Toutes nos condoléances aux familles endeuillées



## MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - [www.paroisse-nogent-le-roi.com](http://www.paroisse-nogent-le-roi.com)

## ASSOCIATIONS COMMUNALES

### SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean-Marc BARRIE - 01 35 87 48 82 - [jean-marc.barrie@orange.fr](mailto:jean-marc.barrie@orange.fr)  
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

### ASPIC

Jean-Bernard BESSARD - 06 42 02 11 36 - [jbbessard@gmail.com](mailto:jbbessard@gmail.com)

### CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

### AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

### AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - [www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com](http://www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com)

### COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

### ASCBP Football

Grégory ZEBUT - 06 69 56 68 15 - [527559@lcfoto.fr](mailto:527559@lcfoto.fr) - [ascboutignyprouais.footeo.com](http://ascboutignyprouais.footeo.com)

### TIR « La Fraternelle »

Président Raphaël PINGAUX - 07 86 79 16 63 - [pingaux.rafael@wanadoo.fr](mailto:pingaux.rafael@wanadoo.fr)

### LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - [ateliertheatreboutigny@gmail.com](mailto:ateliertheatreboutigny@gmail.com)

### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00  
[bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr](mailto:bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr) ou [boutigny.prouais@wanadoo.fr](mailto:boutigny.prouais@wanadoo.fr) (mairie)

### RPE

Sandrine ALBERT - [rpe.eprunier@gmail.com](mailto:rpe.eprunier@gmail.com) -  Rpe Etienne Prunier

### Syndicat des eaux de BOUTIGNY-SUR-OPTON

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

### Syndicat des eaux des Bois de Ruffin (PROUAIS - ROSAY - BEAUCHENE)

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

ASSOCIATION DES TAXIS DE LA VESGRE DU HOUDANAIS 01 77 69 08 08 - 7J/7 - 24H /24

**GARDES DE MEDECIN** Composer le 15

**HOPITAL DE HOUDAN** 01 30 46 18 00

**GENDARMERIE** Composer le 17

**ASSISTANTE SOCIALE** 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny